

# MAEC systèmes grandes cultures adaptée pour les zones intermédiaires



## Principe

Dans des zones où la qualité des sols et les rendements sont plus faibles, les exigences de la MAEC systèmes de grandes cultures sont adaptées.

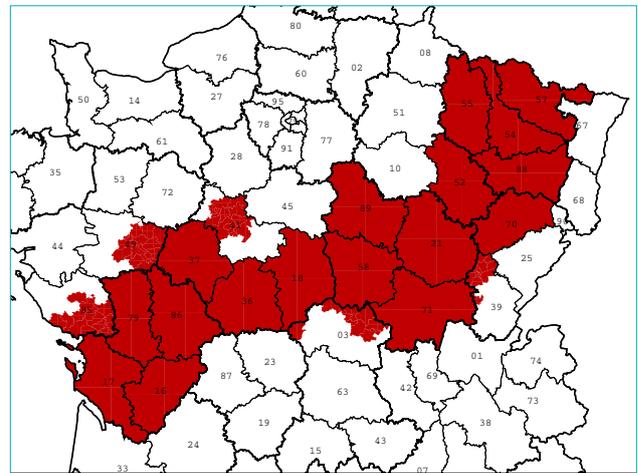
## Bénéficiaires éligibles

- Ils doivent être situés dans une zone définie au niveau national (voir carte jointe)

## Conditions à remplir (adaptées par rapport à la MAEC grandes cultures)

- 4 cultures différentes au moins en année 2, et de même les années suivantes
- respect d'une part minimale de 3% de légumineuses en année 2 et 5% à partir de l'année 3
- **Limitation des traitements phytos** : sur au moins 70% des terres arables :
  - Produits hors herbicides : l'IFT de l'exploitation doit être inférieur d'au moins 35% par rapport à l'IFT du territoire (en année 5)
  - Produits herbicides : l'IFT de l'exploitation doit être inférieur d'au moins 20% par rapport à l'IFT du territoire (en année 5)

## Délimitation de la zone intermédiaire



Rémunération : 74€/ha

